

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNE DE VOUNEUIL SOUS BIARD

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

CONCERNANT

L'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉALABLE À LA
DÉLIVRANCE D'UN PERMIS
DE CONSTRUIRE UNE
CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE À
VOUNEUIL SOUS BIARD
LIEU DIT « LA
MENUISERIE » PAR LA
SASU GRAND POITIERS
PHOTOVOLTAÏQUE

CONCLUSIONS ET AVIS

Mes conclusions trouvent leur justification dans l'étude du dossier présentant le projet, son impact et ses incidences, de la prise en considération de l'absence quasi-totale d'observations et courriers émanant du public contre le projet, de la teneur du mémoire en réponse adressé à mon attention par le pétitionnaire, et des différents avis formulés dans le cadre de l'instruction par les organismes sollicités.

Je note tout d'abord que la procédure concernant cette enquête publique a été parfaitement suivie dans le strict respect des textes législatifs et réglementaires applicables (code de l'Urbanisme, code de l'Environnement)

◆ Je rappelle ensuite le contexte dans lequel s'inscrit le projet à savoir les objectifs de la transition énergétique qui visent à réduire de 40 % les Gaz à Effet de Serre d'ici 2030 par rapport à 1990 et de mobiliser 32 % d'énergies renouvelables pour la consommation énergétique globale d'ici 2030 ;

◆ J'observe que le site projeté de la Menuiserie est un délaissé ferroviaire dont le potentiel agricole a été considérablement dégradé. Il est donc idéal pour de la production d'énergie renouvelable.

◆ Je note l'absence d'opposition au projet qui aurait pu être exprimée par les riverains avant et pendant toute la durée de l'enquête publique malgré une campagne d'information large et diversifiée ; seule l'association de chasse agréé de la commune déplore principalement la perte d'une (petite) partie de son territoire et réclame une compensation financière. Celle-ci n'est pas écartée par le porteur de projet sous la forme d'un rapprochement avec la Fédération Départementale de Chasse afin de quantifier cette perte et d'échanger sur une compensation proportionnée aux enjeux financiers réellement engendrés par cette perte d'espace. Le commissaire enquêteur encourage cette démarche.

◆ Je note également l'absence d'avis défavorable au projet qui aurait pu être formulé par les autorités concernées et consultées dans le cours de l'instruction ;

◆ Je note d'autre part que les remarques et demandes ,fondées , de la MRAe Nouvelle Aquitaine sur l'étude d'impact du dossier ont fait l'objet de réponses, claires précises et adaptées de la part du porteur de projet

◆ Ayant constaté que le chef de projet avait pris en compte les préconisations édictées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour lutter contre les incendies ainsi que celles de la direction des routes du Conseil départemental ;

◆ Prenant en considération l'absence de risque d'éblouissement des conducteurs de train et l'absence de risque de perturbation du réseau GSMR de la SNCF ;

- ◆Compte tenu de l'absence, dans le périmètre rapproché du site, de zones de protection de la faune ou de la flore : zone Natura 2000 – ZNIEFF... ou de zone de protection de monument historique ou classé ;
- ◆Compte tenu des mesures d'évitement – de réduction et d'accompagnement adoptées par le maître d'ouvrage, permettant d'aboutir à un projet aux incidences faibles, notamment visuelles, pour le voisinage du site ;
- ◆Compte tenu de la compatibilité du projet de centrale photovoltaïque avec les plans, schémas et programmes orientant notamment la transition écologique en Nouvelle Aquitaine et notamment la signature par la SASU Grand Poitiers de la Charte de développement des Energies renouvelables avec la Communauté Urbaine de Grand Poitiers ;
- ◆Compte tenu de l'avis favorable au projet du conseil municipal de Vouneuil Sous Biard dans sa délibération du 7 juin 2023 sous réserve de la prise en compte de certaines remarques :
 - « S'assurer de la bonne intégration du projet dans l'environnement, avec des haies d'essences régionales d'une hauteur suffisante adossées aux clôtures entourant le site, permettant de masquer les co-visibilités avec les habitations, et de manière que le parc ne soit pas visible des différentes voies publiques.
 - Assurer une cohérence globale avec le projet connexe de parc photovoltaïque porté par la SASU Grand Poitiers Photovoltaïque : ceux-ci doivent être coordonnés afin d'assurer une cohérence/éviter une rupture. A cet effet, une clôture métallique de 2 mètres de haut en grillage plastifié avec des mailles en forme de losange et de couleur vert foncé (RAL 6073) est ainsi souhaitée pour les deux projets,
 - Réduire au mieux l'empreinte environnementale/carbone en faisant appel autant que possible aux entreprises et artisans locaux,
 - Mettre en place des actions pédagogiques à destination notamment des établissements d'enseignement (passe par la création de chemins de randonnées et de panneaux d'informations sur les énergies renouvelables, avec la possibilité é de se garer à proximité pour les aires d'informations situées à côté des voies de circulation ».

Au regard de l'ensemble des éléments énoncés ci-dessus, **j'émet un**

avis favorable au projet de centrale photovoltaïque lieu-dit La

Menuiserie de Vouneuil Sous Biard porté par la SASU Grand Poitiers

photovoltaïque **SOUS RESERVE**, afin d'assurer une cohérence

globale avec le projet porté par la SAS « Centrale photovoltaïque de

Vouneuil-sous-Biard », d'une centrale Photovoltaïque aux lieux-dits «

Les Petits Champs » et « Les Courlis » sur le territoire de la commune de Vouneuil-sous-Biard de prévoir l'installation d'une clôture métallique de 2 mètres de haut en grillage plastifié avec des mailles en forme de losange et de couleur vert foncé (RAL 6073) ainsi souhaitée pour les deux projets.

Je recommande à la SASU Grand Poitiers Photovoltaïque de prendre en compte les autres remarques et demandes formulées par les différents services consultés, notamment celles présentées par le SDIS 86, la Direction des Routes du Conseil Départemental de la Vienne et le conseil municipal de Vouneuil-sous- Biard.

Fait à Buxerolles le 17 juillet 2023

Le Commissaire enquêteur

Christian Jarry

Les Petits Champs » et « Les Courlis » sur le territoire de la commune de Vouneuil-sous-Biard de prévoir l'installation d'une clôture métallique de 2 mètres de haut en grillage plastifié avec des mailles en forme de losange et de couleur vert foncé (RAL 6073) ainsi souhaitée pour les deux projets.

Je recommande à la SASU Grand Poitiers Photovoltaïque de prendre en compte les autres remarques et demandes formulées par les différents services consultés, notamment celles présentées par le SDIS 86, la Direction des Routes du Conseil Départemental de la Vienne et le conseil municipal de Vouneuil-sous- Biard.

Fait à Buxerolles le 17 juillet 2023

Le Commissaire enquêteur



Christian Jarry